

Groupe MR du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Question écrite de Caroline Cassart-Mailleux, Députée
à Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de la Promotion sociale,
de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires,
de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles
concernant
**Une meilleure communication
entre les établissements d'enseignement supérieur et les CPAS**

Madame la Ministre,

Plus de 25.000 étudiants bénéficient d'une aide du CPAS, en hausse de 20% en 4 ans. Autres chiffres interpellant: les demandes de bourses sont passées de 58.232 en 2019-2020 à 72.368 cette année académique. À cela, il faut rajouter les nombreux étudiants qui obtiennent une aide financière directe auprès de leur établissement, soit sous la forme d'une réduction du minerval, soit via l'octroi d'un montant pour assumer diverses dépenses, telles que, notamment, l'achat de matériel informatique.

Lors des auditions sur la précarité étudiante, nous avons pu constater un manque de coordination et de coopération entre les CPAS et les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur au sujet de l'attribution des aides aux étudiants. Ainsi, il serait intéressant de mettre en place une plateforme évitant les doublons dans les aides octroyées aux étudiants et instaurant une communication entre tous les acteurs concernés.

Dans cette perspective, l'ARES avait organisé plusieurs journées d'échanges entre acteurs sociaux des CPAS et membre du personnel des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur. L'objectif était de formuler des recommandations en matière d'aides destinées aux étudiants.

Madame la Ministre, la mise en place d'une plateforme entre les établissements d'enseignement supérieur et les CPAS pourrait-elle voir le jour à court terme afin d'éviter, à l'avenir, les doublons dans les aides octroyées? Quel suivi a été réservé aux journées d'échanges de l'ARES? Quelles recommandations ont été adoptées?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Glatigny:

[Avril 2023]

Concernant les chiffres mentionnés, comme j'ai déjà pu l'indiquer en séance plénière le 1^{er} mars et en Commission le 14 mars, le chiffre de 25.000 étudiants bénéficiant d'une aide des CPAS, véhiculé par la presse, est issu d'un rapport du SPF Intégration sociale, qui concerne l'ensemble de la Belgique, mais aussi l'ensemble de l'enseignement (obligatoire et supérieur). Ce chiffre concerne ainsi pour moitié des jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire, et pour l'autre moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

Cela ne minimise en rien, bien entendu, l'attention que nous devons y porter. Mais il est important de se baser sur des données correctes afin de mener des politiques au plus proche des réalités de terrain.

Depuis plusieurs années, les fédérations des CPAS wallons et bruxellois travaillent déjà en étroite collaboration avec la CoVEDAS (Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales de l'ARES) afin d'améliorer les échanges entre les travailleuses et travailleurs sociaux des CPAS et celles et ceux des établissements d'enseignement supérieur dans le but de fournir aux personnes intéressées toutes les informations nécessaires sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre et les aider au mieux dans leurs démarches.

Suite aux Journées d'échanges entre CPAS et établissements d'enseignement supérieur, organisées en octobre 2021, la Fédération des CPAS de Wallonie et l'ARES ont arrêté conjointement une série de recommandations émanant des actrices et acteurs des services sociaux concernés. Ces recommandations ont été présentées lors de tables rondes organisées le 14 octobre 2022 à Liège, et le 17 octobre 2022 à Gembloux. Vous pourrez les retrouver sur le site de la Fédération des CPAS de Wallonie, à l'adresse <https://www.uvcw.be/jeunesse/actus/art-7744>

D'un point de vue plus global, et selon les dernières informations que m'a communiqué la CoVEDAS, il a été décidé de continuer à informer régulièrement les CPAS des changements liés aux réglementations en vigueur au niveau de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, un webinaire informatif aura lieu le 23 mai 2023. Le but de cette présentation de l'ARES (destinée aux professionnels travaillant dans un CPAS) est de réaliser un rappel des règles qui trouvent toujours à s'appliquer à l'heure actuelle et d'apporter un focus sur les nouveautés apportées par la réforme du décret "paysage" (dates d'inscription, finançabilité, aide à la réussite, etc.), avec une attention particulière sur la période transitoire entre les anciennes et nouvelles règles.